ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Michel

Dossier de candidature rentrée 2025

Dispositif sport-études du lycée :

LYCEE JEAN MICHEL

400 rue du Docteur Jean Michel – BP 20308

39015 LONS LE SAUNIER

Dossier de candidature à renseigner par l'élève sportif et sportive souhaitant intégrer le dispositif sport-études.

Identité		
Nom et prénom de l'élève :		
Date et lieu de naissance :		
Nom du responsable légal :		
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Tél. :	Mobile parents : Mobile élève :	Mail : Mail :
Etablissement scolaire fréquenté en 2024/2025 :		

Renseignements sur le parcours sportif

Cochez la case vous concernant, selon les quatre catégories suivantes et définies dans la circulaire du 15.12.2023, publiée au BO n° 48 du 21.12.2023 « renforcement du parcours sportif de l'élève » :

☐ 1. Vous êtes inscrit sur les listes arrêtées par le ministère en charge des sports (sportifs et sportives de haut niveau, espoirs, des collectifs nationaux, des centres de formation d'un club professionnel sous convention de formation, ainsi que les sportifs et sportives professionnels disposant d'un contrat de travail).

☐ 2. Vous appartenez à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de Performance Fédéral (PPF) de la fédération concernée par la pratique sportive, validées par le ministère des sports.

☐ 3. Vous faites partie d'une liste territoriale de hauts potentiels validée par la direction technique nationale des fédérations concernées, les juges et arbitres sportifs de haut niveau sont concernés également.

☐ 4. Vous présentez un bon niveau sportif et vous souhaitez vous inscrire dans une activité sportive intensive, inscrits dans une structure agréée d'une fédération nationale sportive délégataire, laquelle est en capacité d'attester du besoin d'intégrer le dispositif afin de prétendre à l'accession au haut niveau.

Spécialité sportive :	Nom du club d'appartenance et département :
Niveau de performance (palmarès faisant état des performances, classements obtenus dans les compétitions de niveau régional, interrégional, national…)	
Nombre, répartition et volume des entraînements sur la semaine :	Volume horaire sportif hebdomadaire :
Etes-vous déjà dans une classe à vocation sportive ?	

Vos motivations pour intégrer le dispositif sport-études :

Attestations à fournir, validant le niveau ou le statut sportif

- **Les candidats sportifs et sportives relevant des catégories 1 et 2 doivent contacter la Maison Régionale de la Performance (maisondelaperformance@creps-dijon.sports.gouv.fr) pour l'obtention d'une attestation.**

En tant que sportif (ve), êtes-vous identifié(e) dans les Parcours de l'Excellence Sportive (PES), ou inscrit sur la liste espoir ou la liste des sportifs de haut niveau ? **À signaler** : si la Maison Régionale de la Performance n'est pas en capacité de vous fournir une attestation, indiquez dans quelle structure d'entraînement (pôle espoir, pôle France, CFCP, centre régional…) reconnue par le Parcours de Performance Fédéral (PPF), vous devriez être en septembre 2025 ?

- **Les candidats sportifs et sportives relevant des catégories 3 et 4 doivent renseigner la partie ci-dessous, qui devra être <u>validée par le Conseiller Technique Sportif (CTS) ou par le Président de la ligue ou du comité régional concerné</u>.**

PARTIE RÉSERVEÉ AU CTS OU AU PRÉSIDENT DE LA LIGUE OU COMITÉ RÉGIONAL				
APTITUDES SPORTIVES Niveau de performance Préciser : palmarès, niveau régional, interrégional, national…, niveau technique, stratégique…				
PROJET SPORTIF Motivation, capacité d'investissement et potentiel de progrès, ambition sportive, compétences relationnelles, capacité à supporter programme d'entraînement et scolarité…				
Validation du niveau d'excellence régionale	**CATÉGORIE 3**		**CATÉGORIE 4**	
	☐ **Favorable**	☐ **Défavorable**	☐ **Favorable**	☐ **Défavorable**

À le

Nom et qualité du signataire :

Coordonnées et mel du signataire :

<u>Compléments d'informations :</u>

Le dispositif sport-études concerne des élèves d'un niveau sportif reconnu au titre de la circulaire et qui souhaitent bénéficier d'une scolarité adaptée. Leur fort potentiel sportif est reconnu par le Conseiller Technique Sportif ou par le Président de ligue ou du comité régional ou par la MRP.

Les conditions d'admission en dispositif sport-études :

- la commission d'établissement se réunira au lycée pour définir la liste des élèves retenus ; les critères d'admission sont les suivants : statut sportif, dossier scolaire, compétences et projet sportifs, nombre de places disponibles.
- la liste des élèves sera transmise à la commission académique siégeant en la matière. Les parents seront informés de la décision définitive d'affectation le 26 juin 2024. Elle est soumise à deux conditions : avoir souscrit aux différentes procédures d'orientation et être orienté dans la classe souhaitée (décision du conseil de classe du 3ème trimestre de l'année en cours) **et** avoir validé son niveau sportif.

<u>Fiche dûment renseignée à renvoyer à</u> :
Monsieur le Proviseur du lycée Jean Michel
400 rue du Docteur Jean Michel-BP 20308
39015 LONS LE SAUNIER

<u>Au plus tard le 6 mai 2025</u>

<u>Contacts</u> : Professeur d'EPS coordonnateur Stéphane Paris
stephane.paris@ac-besancon.fr